

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 122 - Mars 2024



Préparez-vous pour
son retour **6 et 7 avril 2024**

Venez participer à la vie de votre Ville

Comme elle l'avait annoncée dans son bilan mi-mandat, la Municipalité lance une série de réunions thématiques en 2024 et 2025 permettant l'échange, le débat et le dialogue autant sur des projets structurants de la ville que sur ceux du quotidien. Ces réunions seront une occasion de partager entre habitants, services et élus sur les orientations de la ville. Elles offriront la possibilité aux Harfleurais qui le souhaitent, de pouvoir s'investir dans la vie municipale.

Elles seront composées de deux parties : la première sera consacrée à la présentation des orientations de la municipalité, des actions et dispositifs réalisés et des projets qui y répondent. Un moment de questions-réponses y fera suite pour donner davantage d'informations aux habitants qui le souhaitent. La seconde partie présentera un projet en lien avec la thématique du jour et durant laquelle chacun.e sera invité.e à prendre part à son émergence.

Ces réunions publiques auront principalement lieu à La Forge et seront systématiquement annoncées dans le Zoom, accompagnées d'un compte rendu de la précédente. L'objectif est de pouvoir renforcer le lien entre la Mairie, les élus, les services et les habitants, tout comme pour les habitants entre eux à un moment où le repli sur soi apparaît de plus en plus fréquent. Enfin, il s'agit également de pouvoir donner l'opportunité à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de la commune d'échanger, d'être moteurs d'idées pour contribuer au dynamisme harfleurais.

«Les Jeudis POP»

Premier rendez-vous : le 21 mars 2024

Les jeudis POP ? C'est quoi ? POP comme papoter, orienter, partager.

Papoter parce qu'on y vient avant tout pour s'exprimer. Parler avec son voisin, parler avec les agents municipaux, parler avec les élus, simplement, autour d'un café/thé.

Orienter parce qu'il s'agit d'échanger, de donner son avis, de participer et d'influer sur ce qui est présenté. Les discussions nourries sont aussi l'occasion de faire infléchir ses contours.

Partager parce qu'il s'agit de donner et de recevoir. D'apprendre les uns des autres, sur place, mais aussi par la suite avec ses voisins, ses amis, sa famille...

« **POP** » enfin, comme **Populaire**, parce que c'est le cœur et la fierté d'Harfleur.

Thèmes du 21 mars :

Environnement, espaces verts, entretien et propreté et biodiversité :

- Les enjeux environnementaux et l'engagement de la Ville depuis le début du mandat.
- Entretien des espaces verts et contraintes écologiques : repenser les calendriers et les façons de faire.
- Entretien et propreté : Mais que fait la ville ? Une bonne occasion de savoir concrètement ce que fait la municipalité, et pouvoir poser les questions aux principaux acteurs.
- Biodiversité : Postulant au label TEN (Territoire Engagé Nature). Venez découvrir les coulisses de la candidature harfleuraise.



Sommaire

Rétrospective

Dossier

Focus

En détails

Actu

Conseil municipal

Infos

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Damien Chelaouchi

Imprimeur :
Imprimerie Marie
ZA du plateau
14 600 Honfleur

Le statut de l'élu c'est important !

Le vendredi 2 février 2024, l'adjoint au Maire de Beaufort se faisait agresser par un administré alors qu'il lui avait rappelé la loi peu de temps avant.

Les agressions envers les élus sont, malheureusement, de plus en plus nombreuses et il me semble important de rappeler à quel point nous devons lutter contre cela. Comme l'a noté la sénatrice Céline Brulin dans sa proposition de loi concernant le statut de l'élu local : trois ans après leur élection, plus de 3% des Maires avaient démissionné de leurs fonctions tant les conditions d'exercice de leur mandat étaient compliquées. Augmentation de la responsabilité des élus face à des normes toujours plus complexes et vis-à-vis desquelles ils sont seuls responsables, technocratisation des administrations, manque de moyens et de temps pour se former et exercer leurs fonctions...

Or, dans une démocratie représentative, l'élu local est le premier interlocuteur permettant aux habitants de dialoguer avec l'administration comme avec l'Etat. Et pourtant, les élus locaux sont toujours davantage sollicités ce qui contribue à fragiliser tant leur vie personnelle que leur vie professionnelle.

Aujourd'hui, alors que la situation sociale se dégrade, le rôle de l'élu local est toujours plus important. C'est lui qui est directement interpellé pour répondre aux besoins comme aux craintes des habitants, peu importe si la compétence incombe ou non à la Mairie. Être élu, c'est avant tout devoir être présent pour pouvoir répondre aux administrés.

Et c'est une très bonne chose que de pouvoir le faire. Même lorsque ce n'est pas de notre compétence directement. Car c'est un combat que nous avons à cœur : représenter les habitants partout où cela est possible quand c'est possible. Pour cela, l'Etat doit donner davantage de moyens aux communes et mettre les moyens nécessaires pour que l'engagement des femmes et des hommes qui s'investissent au sein d'un Conseil Municipal soit reconnu à sa juste valeur.

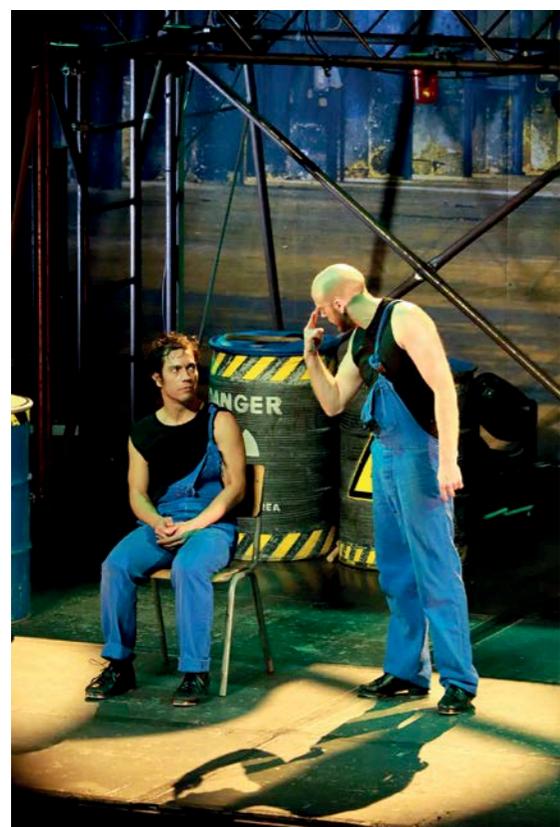
Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective

Tap Factory, le délicieux mélange de genres

Percutant ce spectacle ? Absolument ! Éblouissant ce show ? Évidemment ! Tels étaient, en résumé, les commentaires à la sortie de « Tap Factory ». Les spectateurs venus en nombre à La Forge (complet), ont pu y trouver en ce mois de février une ambiance qui a fait grimper le mercure.

Imaginez des artistes qui enchaînent des numéros d'acrobaties originales (sur une échelle, un bidon, suspendus dans les airs...) sur fond de batterie et de percussions aux tendances industrielles. Imaginez des gaillards de toutes tailles qui font de la musique avec tout ce qui les entoure, qui jouent des claquettes avec la légèreté d'une plume et l'instant d'après vous transportent dans l'univers lourd et mécanique de leur décor d'usine rempli de fûts métalliques, d'échafaudages dont ils se jouent, de logos à têtes de morts... Un tourbillon qui mélange tout et son contraire dans une atmosphère chaleureuse qui vous entraîne au cœur de la « Tap Factory ». C'est d'ailleurs, sous un tonnerre d'applaudissements, que l'usine a fermé ses portes après 1h30 de performances.



Des particules de rêves pour les plus petits Harfleurais

Spectacle pour enfants «Particule» par la Cie Sac de Nœuds à La Forge le 21 février dernier



Rétro travaux

Accessibilité : un chantier au long-cours

Le jeudi 8 février s'est tenue la Commission Communale d'Accessibilité. Celle-ci est obligatoire dans les communes de plus de 5000 habitants. Elle établit un rapport annuel pour que les personnes handicapées soient mieux intégrées dans la ville, qu'elles aient un accès aux mêmes lieux, activités, services etc... que les autres citoyens. Le maire, le conseiller municipal en charge du handicap, les services de la ville et des associations havraises composent cette commission. Voici quelques exemples de réalisations rétrospectives réalisées au cours de l'année 2023 et début 2024. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des projets dans le cadre prévu pour l'année 2024.



École des Caraques
Rampe pour fauteuil roulant



La Brèquie



Le nouveau colombarium en bonne voie

Au cimetière du «Mont Cabert» rue du Calvaire, le nouveau colombarium (voir Zoom n°121) a enfilé son habit de lumières. Après l'installation des barrières de bois pour assurer un cheminement sécurisé, des pavés autobloquants qui forment une terrasse face au colombarium, et les structures des cases réalisées, les agents des services techniques ont posé le parement (briques) et mis en place les plaques venant fermer les cases. Nous vous informerons dans un prochain Zoom de la fin de sa fabrication et de sa mise à disposition.



Rétrospective

Une récompense pour des années d'implication



C'est au gymnase René Cance, où elle officie toutes les semaines depuis des années en tant que professeur de Basketball au sein de l'ALH (Amicale Laïque Harfleur), que Nadine Tiffay a reçu des mains de Mme le Maire, le 31 janvier dernier, la médaille d'argent du Comité départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif. Une médaille qui symbolise des dizaines d'années, des centaines d'heures, et tout autant d'élèves et de rencontres disputées...

Bref, la moindre des choses dirons-nous !

Une journée dédiée au roller au gymnase M. Thorez



Le roller était à l'honneur à Harfleur avec la team de l'UF Roller, qui a reçu au complexe M. Thorez, la 3^{ème} étape du Tour Normand de roller freestyle le 04 février dernier !! L'association remercie la mairie d'Harfleur pour la mise à disposition du gymnase et le collège de la Belle Étoile de Montivilliers pour le prêt de superbes modules.



Mais jusqu'où ira Daniel Leveillard ?

Le 25 février dernier, à la Maison des Associations, monsieur Daniel Leveillard a reçu la médaille vermeil de l'Ordre National du Bénévolat, par Dominique Prévost, délégué régional chargé par Edouard Philippe, président de l'agglomération, de le représenter.

Étaient également présents, Agnès Le Bodo, députée de Seine-Maritime, Justine Duchemin adjointe au maire d'Harfleur, Jérôme Dubosc, conseiller départemental.

Mr Leveillard a tout au long sa vie, connu un parcours de bénévole rare et riche en diversité d'activités, à Harfleur et dans toute la France. Il a notamment eu l'occasion de travailler avec Charles Pasqua, Valéry Giscard d'Estaing, Xavier Darcos, Jean-Louis Borloo, le Cardinal Ratzinger (pape Benoît XVI) et la Maison Royale d'Angleterre ! Conférencier sous la Coupole de l'Académie Française ou encore dans des églises et des cathédrales (Reims ou même celle de Chartres).

Après un repas convivial, les sociétaires de l'académie, dont certains venus de loin (Bourges, Argentan, Mayenne, et même de Nîmes ou d'Antibes) ont pu assister à un discours de l'Homme du jour.

A noter

M. Leveillard est :

Chercheur en anthropologie religieuse
Secrétaire perpétuel de l'Académie Internationale de Recherche,
Sociétaire des Hautes Etudes en Sciences Religieuses
Médaille d'Or de l'Encouragement au Progres Culturel
Médaille de bronze du Rayonnement Culturel
Médaille du sénat
Médaille du Conseil départemental,
Médaille de la Ville d'Harfleur
Auteur de soixante-dix ouvrages reprenant l'ensemble de ses discours.



Inauguration des terrains familiaux

Le 06 février 2024, M. Saint-Martin vice-président de la Communauté Urbaine, Mme Morel Maire d'Harfleur, et M. Quenehervé Sous-Préfet du Havre, ont inauguré le premier «Terrain familiale» de la Communauté urbaine au 8 de la rue Engels à Harfleur.

Dans son discours, Mme le Maire a souligné le travail de longue haleine qui a été mené pour permettre à ce terrain de voir le jour. **Extrait du discours de C. Morel :** «C'est en 2008, que le « Camping des Vallées », possédé par l'entrepreneur Galli, a été classé en zone inondable contraignant ses résidents à partir. C'est, dès lors, que mon prédécesseur (M. Guégan - ndlr) est intervenu en faveur de familles harfleuraies qui étaient installées sur ce terrain depuis la fin des années 70 pour les plus anciennes, et depuis le début des années 80 pour les plus récentes.

Des familles installées, qui avaient fait leur vie, à Harfleur, qui pour beaucoup d'entre elles étaient commerçantes sur notre commune, et qui se sont retrouvées brutalement sous le coup d'une expulsion.

Enfin, il y a cette conviction que nous n'avons pas à juger les manières de vivre, ou les manières d'habiter des individus.

C'est ce respect, cette tolérance que ce terrain symbolise et j'espère vivement qu'il sera le premier d'une série plus importante sur la Communauté urbaine car je suis convaincue qu'il répond aux besoins de celles et ceux qui y vivent aujourd'hui et qui y vivront demain.

La Municipalité travaille sur les modes d'habiter alternatifs avec les bailleurs sociaux, en expérimentant les logements partagés, en réfléchissant aux logements intergénérationnels, en cherchant des solutions pour adapter ses logements au vieillissement de la population.»



Dossier



2024, célébrons

notre héritage médiéval !



Au Moyen-Âge, Harfleur était une place forte ! En sa qualité de port, c'était un lieu d'échanges, comme elle reste aujourd'hui un carrefour d'échange pour les habitants de l'agglomération. En 2024, la Fête de la Scie célèbre ce patrimoine vivant et propose une grande manifestation médiévale qui se décline autour de trois axes imbriqués :

> **terre d'Histoire** : le lointain passé de notre commune prendra vie grâce à la présence des camps médiévaux, de prestations artistiques s'appuyant sur des faits historiques avérés ainsi que des visites touristiques et d'une exposition valorisant le patrimoine médiéval d'Harfleur.

> **terre de légendes** : l'époque médiévale étant davantage une époque de croyance que de réalité, de nombreuses déambulations et spectacles en fixe seront inspirés du folklore et des mythes du Moyen-Âge.

> **terre de jeux** : sélection de jeux (tir à l'arc, lancé de haches, jeux en bois, jeux de rôle grandeur nature...) pour petits et grands, offrant une immersion ludique au « temps des chevaliers ».



En question

Le saviez-vous ? Les origines de la fête

A l'origine, c'est une satire sociale de tradition bourgeoise permettant au peuple de renverser la hiérarchie le temps d'un carnaval pour rire et se défouler !

C'est au cours de la première édition connue de l'événement, à l'occasion du Mardi Gras de 1551, que les harfleurais obtiennent de Charles de Cosse-Brissac, capitaine de la ville nouvellement nommé Maréchal de France, la permission de porter son écusson, représentant trois lames de scie d'or et deux bâtons de maréchal. Forte de son succès, la fête est reconduite, sous l'égide des «Hautes folies d'Harfleur».

Au cours de ce rassemblement populaire, on se costume, on chante, on danse et on se défoule en moquant la morale bourgeoise. Pour s'amuser, les officiers de la troupe et les élus promènent dans les rues de la ville une scie de bois qu'ils présentent aux passants, qui se réjouissent d'embrasser cérémonieusement le précieux symbole pour mieux le tourner en dérision...

La scie est également un symbole social toute l'année durant, puisque son effigie doit être conservée dans son foyer par toute femme reconnue coupable de mauvaise

conduite envers son mari. Les bâtons de maréchaux ont la même fonction pour les hommes. Ces effigies infamantes ne peuvent quitter le foyer que si d'autres, commettant les mêmes forfaits doivent en supporter à leur tour la garde.

La célébration de la Fête de la Scie a été interrompue par la Révolution française en raison de son lien avec le féodalisme, des tentatives de rétablissement ont été faites au début du XIXe siècle avant d'être interrompues à nouveau par la Révolution de Juillet en 1830.

La fête renaît au 20ème siècle, en 1986, sous l'impulsion de la municipalité dans le cadre d'un travail sur la mémoire, en vue de permettre aux harfleurais de s'approprier l'histoire de la ville et de valoriser la commune.

Aujourd'hui, la Fête de la Scie rayonne sur l'agglomération et la région en attirant un public familial de plus de 15 000 visiteurs sur 2 jours.



Bon à savoir



La Fête de la Scie 2024 se situe dans le centre historique et le parc.

Les incontournables

La rue Jehan de Grouchy et la bibliothèque :

- Nouveau ! un « Point Famille » à la bibliothèque (table à langer...)
- Du tir à l'arc et un atelier créatif « couronne de fleurs »

La place Victor Hugo : des spectacles fixes et le passage de nombreuses déambulations

Le musée du Prieuré :

- Lancer de haches (parvis)
- Exposition Rémi Bostal (dessinateur de l'affiche)
- Stand Cosplay et jeu de rôle (niveau rue de la République)

Cour du presbytère :

- Initiation à la chasse du Moyen-Âge, tir à l'arbalète, piégeage...
- Ferme aux animaux
- Viggo, amuseur public : jeux en bois issus du Moyen-Âge

Parvis de la mairie (côté rue) :

- Point « Accueil / Infos » : vente de sacs et gobelets de la fête, pensez à vous en équiper dès le début de votre balade, ils seront bien pratiques pour se désaltérer sur les stands et ranger vos emplettes !
- Vente de la pièce de la « Monnaie de Paris » spécialement réalisée pour La Fête de la Scie.
- Mise à disposition du plan et du programme de la fête
- Exposition sur l'Histoire d'Harfleur et de sa fête

Mairie côté parc :

- Camps médiéval
- Animations médiévales
- Scène spectacles médiévaux
- Un espace restauration / pause

Et partout dans la ville, rue de la république et dans le parc, le superbe marché artisanal (voir page suivante).



Programme

De la fête



Samedi 6 avril - 14h/22h

14h / Parc (perron de la mairie)
Cérémonie d'ouverture
Remise de la scie aux camps médiévaux et des clés de la Ville aux artistes par Mme le Maire

14h à 18h30 / Musée du Prieuré
Exposition Rémi Bostal (dessinateur de l'affiche de la Fête)

14h à 22h / Parc
Camp médiéval

14h30 à 18h30 / Rue de la République (devant le musée)
Stand cosplay - Jeu de rôle

14h30 à 19h30 / Centre historique
Déambulations artistiques variées

14h45 / Parc
Behour par Combat clash (30 min)

15h à 16h / Centre historique
Déambulations des troupes médiévales

15h15 / Parc
Spectacle de la compagnie Arcadia (30 min)

15h30 / Bibliothèque Elsa Triolet
Spectacle « L'autre légende de Raiponce »
Compagnie Les Pieds au Mur (30 min)

15h45 / Parc
Behour par Combat clash (30 min)

16h / Salle des mariages - Hôtel de Ville
Spectacle « Les contes de mon rouet »
Piano à Pouces Théâtre

16h / Presbytère
Présentation de la Chasse au Moyen-Âge
par Pany et Jean-Lionel Duru (30 min)

16h15 / Place Victor Hugo
Spectacle « L'improbable quête »
par la Compagnie Sonjévèyès



16h45 à 17h45 / Parc
L'hoste des petits normands (animations pour enfants)
Les compagnons pour Hasting

17h30 / Façade de la bibliothèque Elsa Triolet
Spectacle « L'autre légende de Raiponce »
Compagnie Les Pieds au Mur (30 min)

18h / Parc
A story of Vikings (50 min)
Les Saltimbanques de l'Impossible

18h / Place Victor Hugo
Spectacle « L'improbable quête »
par la compagnie Sonjévèyès

18h à 18h45 / Centre historique
Déambulations des troupes médiévales

18h45 / Parc
Spectacle de la compagnie Arcadia
(30 min)

19h15 / Parc (perron de la mairie)
Concerto à 6 instruments
avec Los Infiltrados

20h / Parc de l'hôtel de ville
Spectacle de feu « Genèse »
par Les Dernières Amazones
(45 min)

20h45 / Parc (départ du perron de la mairie)
Procession viking

21h / Fond du parc
Mise à feu du drakkar

22h
Fermeture

Dimanche 7 avril - 10h/18h30

10h / Parc et centre historique
Ouverture du Marché artisanal et des camps médiévaux
Passage sur le marché dominical

10h / Centre historique
Visite de la ville (tout public)

10h à 11h / Centre historique
Déambulations des troupes médiévales

10h à 18h / Parc
Campement médiéval

10h à 18h / Musée du Prieuré
Exposition Rémi Bostal (en sa présence)

10h à 17h / Rue de la République (devant le musée)
Stand cosplay - Jeu de rôle

11h / Place Victor Hugo
Spectacle « L'improbable quête »
par la compagnie Sonjévèyès

11h / Parc
Behour par Combat clash (30 min)

De 11h à 18h / Centre ancien
Déambulations artistiques variées

11h45 / Parc de l'hôtel de ville
Spectacle de la compagnie Arcadia (45 min)

13h / Bibliothèque Elsa Triolet
Spectacle « L'autre légende de Raiponce »
Compagnie Les Pieds au Mur (30 min)

14h / Parc de l'hôtel de ville
Behour par Combat clash (30 min)

14h45 / Parc de l'hôtel de ville
Spectacle de la compagnie Arcadia (30 min)

15h / Place Victor Hugo
Spectacle « L'improbable quête »
par la compagnie Sonjévèyès

15h15 / Parc
Behour par Combat clash (30 min)

15h15 / Presbytère
Présentation de la Chasse au Moyen-Âge
par Pany et Jean-Lionel Duru (30 min)

15h30 / Bibliothèque Elsa Triolet
Spectacle « L'autre légende de Raiponce »
Compagnie Les Pieds au Mur (30 min)

15h45 / Parc de l'hôtel de ville
A story of Vikings (50 min)

15h45 à 16h30 / Centre historique
Déambulations des troupes médiévales

16h30 à 17h30 / Parc
L'hoste des petits normands (animations pour enfants)
Les compagnons pour Hasting

17h30 / Parc
Ostara

17h45 / Parc et rue de la République
Déambulation des artistes invitant la population à les suivre pour le rendu des clés

18h / Parc (perron de la mairie)
Cérémonie de clôture
Les artistes rendent les clés et les camps médiévaux rendent la Scie à Mme le Maire

18h30
Clôture de la fête



Un programme encore plus complet sera disponible sur la fête



Découvrir



Marché artisanal médiéval

Le Marché médiéval accueillera 55 artisans qui proposeront des produits médiévaux à déguster et des articles artisanaux faits avec passion. Plongez dans l'ambiance du Moyen-Âge avec les délices et les spécialités culinaires, les mets authentiques et les saveurs d'antan :

- Aligots et saucisses d'Aveyron
- Rôtisserie à bois
- Bigne d'Antan aux pommes du Limousin Bio
- Saucissons, salaisons de spécialités médiévales, cornets de saucissons
- Saucissons secs d'Auvergne, noix épaule, terrines, bocaux de plats préparés
- Bières pression normande, bières artisanales BIO, whisky
- Fouée médiévale
- Tiare, karé, quenouille, carabou (recettes anciennes de 1550)
- Lentilles vertes du Puy-en-Velay, pâtes de fruits d'Auvergne
- Pralines cuites sur place au chaudron, nougat, berlingots maison
- Hydromel et liqueurs, chouchen, hypocras, moretum, vins gallo-romain,
- Vins de la renaissance, élixirs aux plantes
- Miel, pain d'épices
- Biscuits médiévaux, brioches
- Berawecka, pain à l'ancienne
- Crêpes sucrées, galettes salées
- Brioches perdues pommes caramel
- Macarons, cookies, brookies, sablés



Déguster



Explorez les nombreux stands d'objets artisanaux créés avec soin selon des traditions ancestrales pour ajouter une touche d'authenticité et de caractère à votre quotidien :

- Pierres fines et minéraux, bijoux, encens rares d'orient
- Décorations artisanales en pierres fines, métaux et patines naturelles
- Gravure et ciselure de bracelets en inox cuivre et laiton
- Grimoires en cuir et plumes de calligraphie
- Bijoux en matière naturelle de symbolique celtique, viking, féerique et de style byzantin
- Épée, bouclier, baguette de fée
- Objet en écorces d'arbre et bois,
- Vêtements en lin brut, bijoux en ambre, pierres naturelles et argent
- Vêtements médiévaux et objets artisanaux en bois (jouets, cannes, instruments de musiques)
- Accessoires et bijoux médiévaux et fantastiques, masques de la peste, chapeaux
- Blasons, écussons, cadrans solaires, bas-reliefs historiques et sur la nature, figurines en cuir, ceintures, sacs, portefeuilles
- Objets en bois pyrogravés à main levée
- Maroquinerie artisanale d'inspiration médiévale, sacoches, chaussures, bourses, escarcelles
- Jouets et costumes médiévaux pour enfants
- Vêtements folk bohémiens ethniques
- Sculpture sur bois, os et métal thèmes viking et celtique
- Savons et cosmétiques fabriqués à partir de produits de la ruche et de plantes du rucher
- Tapisseries
- Fées magiques, bonnets en laine et cache oreilles, châles
- Sabots, nichoirs, coffrets, ustensiles de cuisine, jouets en bois, épées, arcs, boucliers
- Produits pour la peau fabriqués à l'ancienne à la pomme
- Lame feutrée, kit loisirs créatifs, Mandalaines, semelles 100% laine, chapeaux médiévaux, savons feutrés
- Fourrures de renne et d'élan
- Cornes à boire
- Capelines en peau
- Fondants huiles de diffusion, brûle parfum, bougies parfumées
- Lithothérapie : bracelets en pierres naturelles, arbre de vie
- Statuettes viking, heaumes, boucliers, épées, dagues de décoration non coupantes
- Baguettes de sorciers, fioles, œufs du dragon



Les coulisses en quelques chiffres

- 500 mètres linéaire de guirlande de fanions
- + de 2500 heures de travail cumulées
- 26 agents technique mobilisés à plein temps la semaine précédant la fête
- 80% des services municipaux impliqué dans la fête

Une grande variété de savoir-faire en interne :

- Transport (table, chaise, déco, paille...)
- Électricité (alimentation stands...)
- Montage (stands, abris, tentes...)
- Nacelle (décoration haute)
- Plomberie
- Achats / Consultations / Prêt...
- Planification : tâches / équipes





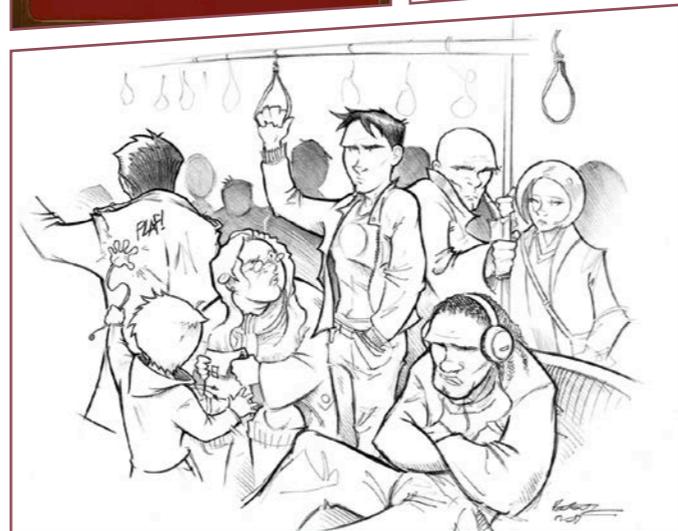
Rémi Bostal, illustrateur de l'affiche 2024

Dans la vie, Rémi Bostal s'amuse avec sérieux. Après avoir étudié les arts appliqués et suivi une formation aux métiers de la bande dessinée et du dessin d'animation, il devient décorateur et scénographe pour la compagnie de théâtre Les Enfants Perdus. Mercenaire graphique, character designer, illustrateur, il touche à tous les domaines. Son amour pour le modélisme le conduit à réaliser des dioramas pour des licences telles que Star Wars, Batman, Donjon & Dragons ainsi que pour les monuments nationaux. Il participe actuellement à la série de bandes dessinées Histoires & Légendes Normandes et s'illustre dans le domaine du jeu de société.

«Déjà tout petit, j'aimais bien les monstres» (Stupéflip 2003), a déclaré Rémi Bostal, et il est vrai que lorsque l'on regarde l'affiche de cette édition 2024, nous le croyons sans peine... Mais ce sont de gentils monstres, baignés dans une atmosphère étrange mais qui ne nous semble pas menaçante. Il serait facile certains soirs, de s'imaginer que le parc héberge d'autres habitants, sorte de Harfleurais nocturnes que l'on ne pourraient s'empêcher de venir observer discrètement. L'affiche 2024 s'est imposée d'elle-même après sa rencontre avec le responsable du pôle culture d'Harfleur et la présentation de la fête, son rapport avec la ville et son centre historique aux origines médiévales.

Tout cela est venu s'entremêler avec une grande passion pour le cinéma fantastique et la pop culture, alors naturellement, faire de l'Hôtel de Ville « art déco » d'Harfleur une maison hantée, et le théâtre d'évènements paranormaux par une nuit de pleine lune, était une évidence. Il lui semblait aussi nécessaire de s'éloigner de l'église Saint-Martin car ce bâtiment historique emblématique d'Harfleur, fut par le passé le phare de nombreuses éditions de la fête.

Toutes les sculptures qui habillent le cadre de l'affiche, d'inspiration « art nouveau », sont des éléments qui ont marqué Rémi lors de sa visite de la ville. D'ailleurs, si vous aimez les « cherche et trouve », elles sont à découvrir aux quatre coins du centre historique d'Harfleur, et si vous préférez attendre d'être dans l'ambiance de la fête pour débiter votre quête, rendez-vous sur le stand accueil/infos devant la mairie ! Vous y trouverez tous les détails de l'affiche dessinés par Rémi qui peuvent être retrouvés au fil de vos déambulations. Mêlant superstitions et folklore, il s'agit, du point de vue des influences artistiques, d'une déclaration d'amour aux classiques de l'épouvante, aux années 80, à des dessins animés du samedi matin comme par exemple Scooby-Doo ou the Real Ghostbusters, et bien sûr à HP Lovecraft et John Carpenter. Alors pour devenir des experts, vous pouvez faire des recherches sur ces références, aller découvrir le travail de l'artiste sur <http://remibostal.canalblog.com/> et venir le rencontrer en personne au musée du Prieuré durant tout le week-end des 6 et 7 avril 2024.



La ville d'Harfleur organise la 9^{ème} édition de

23 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

13 ENTREPRISES

LA JOURNÉE D'ACCÈS À L'EMPLOI

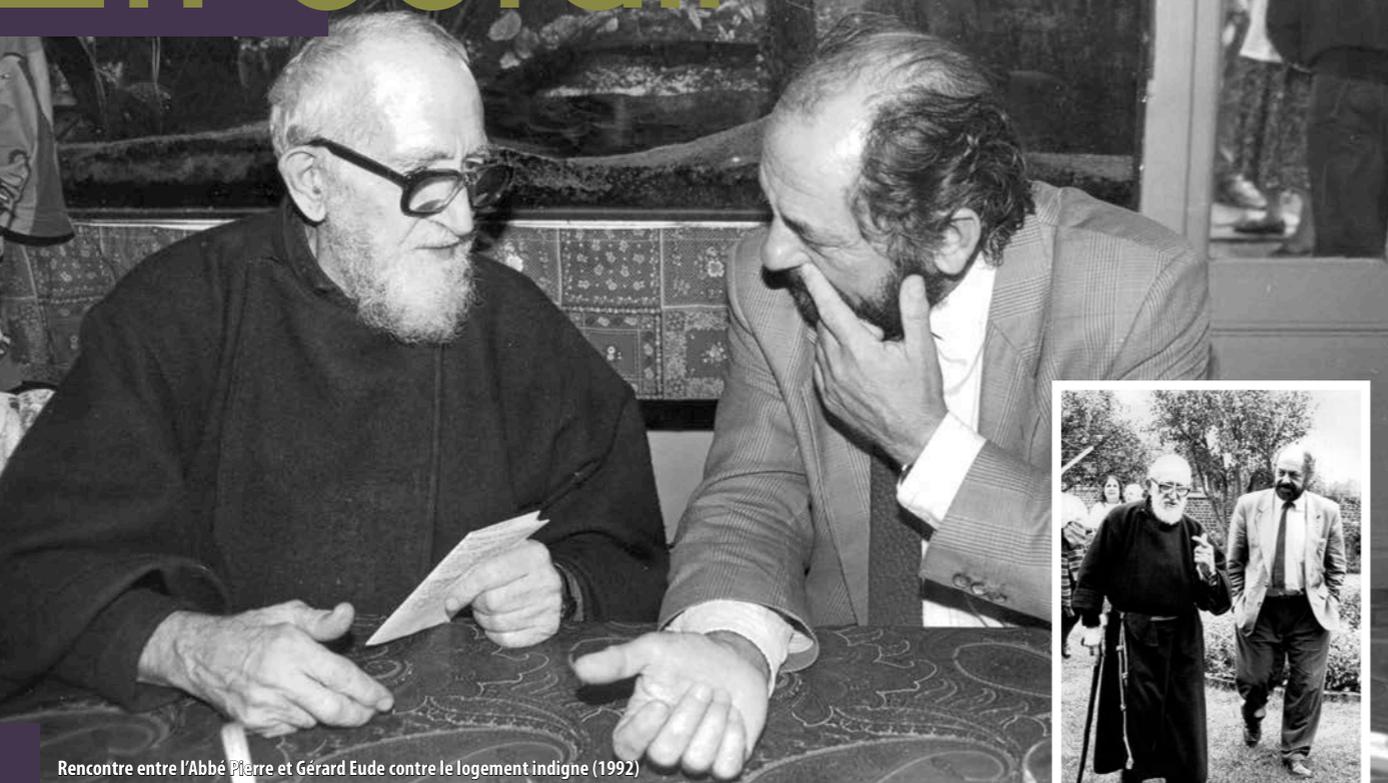
**OUVERT À TOUT PUBLIC
ENTRÉE GRATUITE**



**MERCREDI 13 MARS 2024
8H30/13H**

**LA FORGE - HARFLEUR
RUE FRÉDÉRIC CHOPIN**

-
- harfleur Renseignements : 02 35 13 30 00 - jeunesse@harfleur.fr / www.harfleur.fr - FB : Laforgeharfleur



Rencontre entre l'Abbé Pierre et Gérard Eude contre le logement indigne (1992)



Harfleur, une ville « combattante du mal logement »

En 1992 déjà, Gérard Eude (Maire honoraire de la Ville) rencontrait l'abbé Pierre pour prendre à bras le corps la question du logement indigne. Ce sujet n'a depuis, jamais cessé d'être au coeur des préoccupations de la municipalité, que ce soit durant le mandat de François Guégan et l'existence du « comité anti-expulsion » ou encore actuellement avec les différents combats menés par Christine Morel.

Les actuels combats autour de la question du logement : Non aux logements indignes !

L'habitat indigne est défini par l'Etat comme « des lieux utilisés à des fins d'habitation alors qu'ils ne sont pas prévus à cet effet ou un logement ou un bâtiment qui expose ses occupants à des risques dus à une dégradation forte du bâti ». Les villes au patrimoine ancien sont souvent exposées à ce genre de déconvenues, notamment parce que certains immeubles, peu ou mal entretenus depuis trop longtemps, représentent une menace pour les personnes qui y logent. S'il peut s'agir principalement de questions énergétiques, d'isolation absente, de chauffage défaillant, beaucoup d'autres aspects, sources de dangerosité, sont à prendre en compte. Bâtiments insalubres dangereux pour la santé, instables dans leur structure..., autant de sujets à déplorer et qui motive la Ville d'Harfleur dans cette lutte menée depuis longtemps et que l'agglomération lui reconnaît puisque Christine Morel est nommée présidente du Comité de lutte contre l'habitat indigne (CLHI). C'est également la raison pour laquelle la Municipalité a obtenu auprès de la Communauté urbaine la mise en place d'un dispositif dénommé OPAH-RU qu'elle a choisi d'étendre sur la majeure partie du centre historique de la commune. Ce dispositif se compose avant tout d'un

volet incitatif qui doit permettre aux propriétaires de bonne volonté de disposer d'une aide conséquente, en plus de celle attribuée par la Ville, pour rénover leur bien, à l'intérieur comme en façade. Mais il dispose également d'un volet coercitif avec la possibilité de contraindre le propriétaire à entamer des travaux lorsque la situation devient périlleuse, grâce à la mise en place d'un arrêté de mise en sécurité (ces arrêtés sont obligatoirement précédés de la visite d'inspecteurs qualifiés sur le lieux). Toutefois, la Municipalité milite pour un autre dispositif, en plus de l'actuel, prévu par la loi, mais plus contraignant qu'est « le permis de louer ». Depuis déjà deux mandats, Christine Morel se bat auprès de la Communauté urbaine, qui dispose de la compétence habitat, pour qu'elle donne les moyens à la commune de se doter d'un tel outil. Le « permis de louer » permet de lutter efficacement contre les « marchands de sommeil » (bailleur qui réalise un profit anormal en fournissant un hébergement dans des conditions indécentes en abusant de la faiblesse des occupants) en amont de la location. En conséquence de quoi, c'est le droit à toutes et à tous de pouvoir disposer d'un logement décent quelle que soit sa situation qui est défendu.



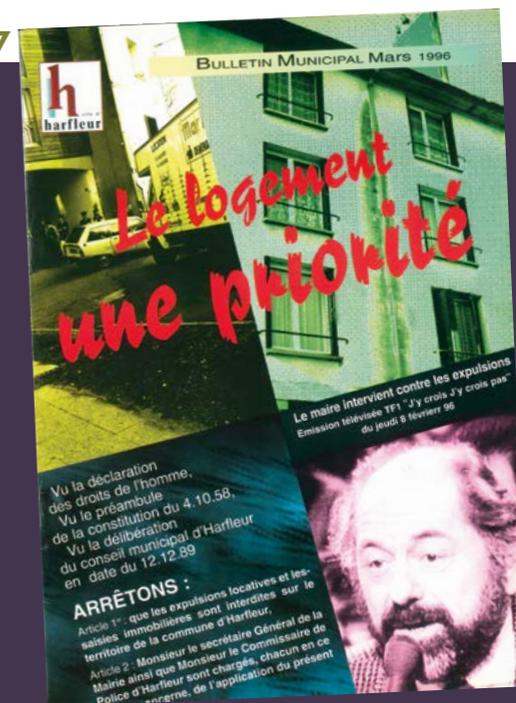
COVID et crise de l'énergie : un révélateur des transformations sociales de l'habitat

Pour « être bien dans la ville », il faut impérativement prendre en compte les nouveaux schémas familiaux qui y résident. Or, depuis plusieurs années déjà, la taille des familles diminue fortement, au point que le nombre de personnes par foyer est passé de 3 dans les années 80 à 2,1 en 2023. Il faut également tenir compte des différents modes de vies spécifiques aux générations successives ou entre autres au cadre professionnel. Les « parcours résidentiels » sont beaucoup plus variés et le temps passé au même endroit de plus en plus court. La mobilité résidentielle menant les habitants à l'extérieur de la commune est d'ailleurs importante à Harfleur puisqu'elle représente une moyenne de 8,9% contre 5,3% dans toute l'agglomération. La pandémie et la crise de l'énergie ont été des révélateurs des inégalités sociales imputables aux logements. La première a mis en avant le manque d'accessibilité de certains logements. Nous avons pu dès lors prendre véritablement conscience du nombre de personnes qui se sont retrouvées prisonnières de leurs propres logements. La seconde a mis en lumière les carences de certains logements, en matière d'isolation ou de moyen de chauffage. L'état général de certains immeubles pouvaient les rendre très énergivores et par

conséquent, contribuer au creusement des inégalités sociales. Ce combat contre le mal logement et les inégalités de traitement qu'il induit, la Municipalité continue aujourd'hui de le mener. Madame le Maire reçoit régulièrement les bailleurs sociaux afin de veiller à ce que les réhabilitations nécessaires à la sécurité et au confort minimum des locataires, soient menées. Tout un travail auprès de la Communauté urbaine est par ailleurs mené dans le cadre de la « Mission Rénovation » qui accompagne les particuliers dans les chantiers de travaux de leurs logements afin de les rendre moins énergivores. La Municipalité n'oublie pas dans sa lutte de prendre en compte l'indispensable : l'évolution des nouvelles constructions. En effet celles-ci se doivent d'être compatibles avec les enjeux de société récents, avec notamment le vieillissement de la population. Pour ce dernier défi en particulier, le combat d'Harfleur continue pour que les personnes qui souhaitent rester dans leur appartement ou maison puissent le faire dans les meilleures conditions énergétiques possibles (renforcement de l'isolation, optimisation et renouvellement des moyens de chauffage et d'éclairage...).

On en parlait dans le bulletin... en 1997

Un dossier consacré au logement, placé, déjà, comme une priorité par la municipalité. Il y était notamment rappelé que : «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires» - Article 25 - Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) le 10 décembre 1948. Il semblerait, vu les combats encore menés de nos jours, que ces principes qui se voulaient universels soient plus compliqués à appliquer qu'à coucher sur le papier. Comme en témoigne la couverture ci-contre, l'engagement de la Ville était concret, puisque M. Eude à l'époque, avait été à la rencontre de l'Abbé Pierre, s'était rendu sur les plateaux télé (émission intitulée «J'y crois j'y crois pas» sur TF1 et, avec son équipe élue, avait élaboré un arrêté municipal interdisant les expulsions locatives sur la commune.



[Conférence]

«Comment diminuer notre empreinte carbone ?»

par Geoffroy Descamps

«Professeur d'histoire en collège, je me passionne sur de nombreux sujets évidemment liés à l'histoire mais aussi de plus en plus sur l'écologie. Beaucoup d'entre nous essayent d'avoir le moindre impact écologique, réfléchissent à leurs actions mais quelles actions privilégier dans la forêt des recommandations ? C'est ce que nous essaierons de voir dans cette intervention qui remet en cause beaucoup d'idées reçues.»

«Comment diminuer notre empreinte carbone ?»

Conférence par Geoffroy Descamps

Vendredi 22 mars - 18h - Musée du Prieuré

Sur réservation

Informations / réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]



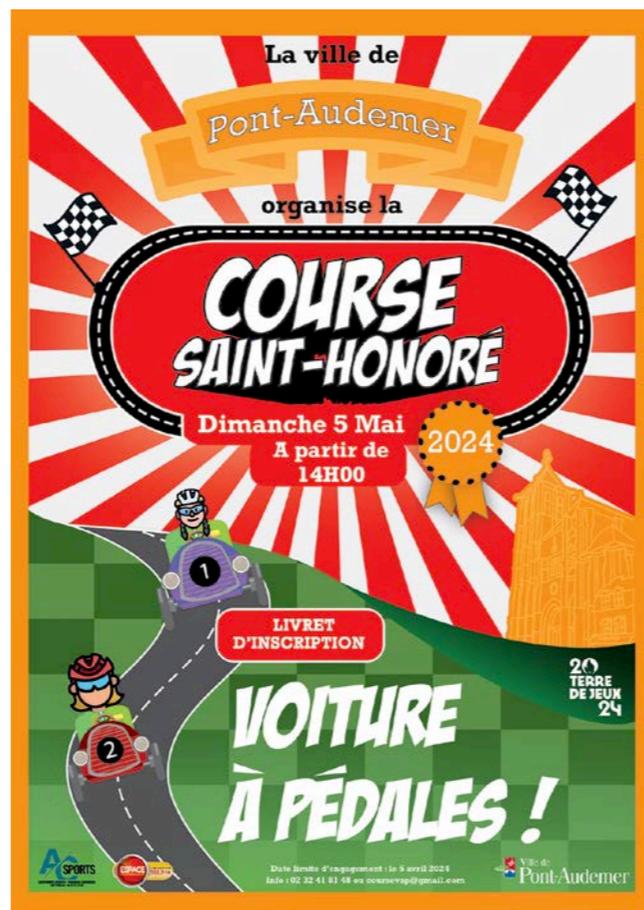
Le Club Ados en route pour la course !

C'est dans le but de participer à la Course Saint-Honoré de Pont-Audemer que les jeunes du « Club Ados » d'Harfleur ont décidé de construire une voiture à pédales. Depuis le début du mois de janvier ils se rendent au collège Léo Lagrange du Havre où, encadrés bénévolement par M. Duclos, le professeur de chaudronnerie, ils se sont attelés à la tâche.



Ils ont appris à lire les plans et à manipuler les outils en toute sécurité. Depuis, ils savent utiliser des scies à métaux, des limes, des pinces coupantes... Il s'agit d'un travail de longue haleine et différentes étapes de construction sont à respecter avant de pouvoir prendre place dans leur futur bolide.

À ce stade de l'aventure, force est de constater qu'ils sont tous motivés par l'idée de voir leur engin prendre forme et pourquoï pas, les mener à la victoire ! Nous ne manquerons pas de vous donner de leurs nouvelles dans les prochains numéros.



Extrait du Conseil Municipal du samedi 17 février 2024

Aménagement Urbain / Environnement
Loi Accélération Production Energies
Renouvelables (APER)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) vise à relocaliser la production énergétique sur le territoire national afin de garantir la maîtrise de la ressource en énergie et de son coût, et d'atteindre par la même occasion les objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050. Ce texte prévoit, notamment pour les communes la possibilité de définir des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAE nR) que sont :

- l'éolien terrestre
- le solaire photovoltaïque
- la géothermie
- la chaleur renouvelable
- la production et la valorisation de bio-gaz
- l'hydroélectricité

Ce dispositif incitatif permet aux porteurs de projets d'identifier les territoires favorables au déploiement d'unités de production d'énergies renouvelables. Par ailleurs, y sont octroyées des facilités administratives et de financement.

La situation d'un projet au sein d'une ZAE nR ne garantit en aucun cas sa faisabilité, il devra quoiqu'il en soit respecter les diverses dispositions réglementaires applicables, notamment celles garantissant la préservation et la mise en valeur du patrimoine. A contrario, les ZAE nR ne sont pas des zones exclusives et des projets pourront voir le jour en dehors du zonage. Le zonage défini par la Commune fera l'objet d'une analyse par le comité régional de l'énergie avant d'être arrêté par le référent préfectoral si le projet répond aux objectifs énergétiques. Dans le cas contraire, la Commune devra revoir les ZAE nR proposées.

Des échanges ont eu lieu au sein de la Communauté urbaine LHSM afin de mesurer les complémentarités à l'échelle du territoire.

Les ZAE nR proposées à l'échelle de la commune d'Harfleur pour cinq ans sont les suivantes :

- Solaire photovoltaïque (hors installations au sol) : ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'exception de la zone correspondant au Site Patrimonial Remarquable (SPR) dans lequel ces dispositifs sont interdits en toiture ; des parcelles à vocation d'aménagement favorisant la biodiversité et de l'emprise du futur parking-relais de l'arrêt de tramway située en zone naturelle du PLU.

- Solaire thermique (hors installations au sol) : ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU à l'exception de la parcelle AD0602, emprise du futur parking-relais de l'arrêt de tramway située en zone naturelle du PLU.
- Réseaux de chaleur (toutes sources d'énergie) : secteurs d'habitat majoritairement constitués de bâtiments d'habitation collectifs (centre-ville et ses abords, Beaulieu Sud etc.), bâtiments d'habitation collectifs isolés au sein de zones pavillonnaires, zones d'activités économiques et commerciales, équipements publics ou d'intérêt général fortement consommateurs (équipements sportifs, scolaires, culturels, médicaux...)
- Eolien terrestre : néant.
- Production et la valorisation de bio-gaz : néant.
- Hydroélectricité : néant.

Par ailleurs, afin d'affirmer la volonté de la Commune de sanctuariser les zones naturelles présentant un intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, une zone d'exclusion a été définie. Celle-ci formalise l'opposition de principe de la Commune à l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables, elle comprend notamment :

- l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Domaine du Colmoulins et ses environs (jardins familiaux et abords de la rivière Saint-Laurent) ;
- l'impasse des Prés, objet d'un projet de renaturation ;
- le fond de vallée, partie comprise entre la ligne LER et la RD6382, de part et d'autre du chemin des Vallées ;
- le coteau boisé et la zone naturelle du plateau du Cantipou intégrant la parcelle AD0602 ;

Ce projet de cartographie a fait l'objet d'une mise à disposition au public du 27 novembre 2023 au 8 décembre 2023 au sein des services municipaux et sur le site internet de la Ville.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal

- définisse comme zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables les zones figurant en annexes à la présente délibération.
- définisse comme zones d'exclusion les zones naturelles à enjeux figurant en annexe à la présente délibération.
- valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement du Havre, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Adopté à l'unanimité.

Prochain Conseil Municipal :

Samedi 23 mars

9h30 - Salle du parc

Les procès verbaux des conseils

sont disponibles sur www.harfleur.fr

Prochain Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril - 17h

Carré des Docks - Le Havre

Les séances sont publiques

Infos élections européennes

Les élections européennes permettent d'élire les députés européens qui siègent au parlement européen. La campagne électorale débutera le 27 mai 2024. Le vote aura lieu le 9 juin 2024 pour les métropolitains (circonscription électorale unique pour la France, suffrage universel direct à un tour, tous les 5 ans, représentation proportionnelle).

81 députés français sont à élire sur les 705 députés européens.
La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 3 mai 2024.

Si vous avez déménagé récemment dans notre commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales (rendez-vous à prendre au Pôle Accueil Population)
Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, pensez également à nous informer afin que vous soyez rattaché au bon bureau (le plus proche de votre domicile).

Information : les bureaux anciennement au Pôle administratif de Beaulieu (bas et haut) et au Point Accueil Jeunes sont déplacés au Groupe scolaire André Gide - 2 rue Jean Charcot. Les personnes qui votaient précédemment dans un de ces 3 bureaux recevront prochainement, par la poste, une nouvelle carte électorale faisant apparaître la nouvelle adresse de vote.

Raison : meilleure accessibilité des bureaux et changement de fonction du Pôle administratif de Beaulieu.



Besoin d'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les particuliers dans la recherche d'une solution amiable à leurs différends. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Permanence le jeudi matin de 10h à 12h sur rendez-vous
Pôle Administratif de Beaulieu - Tél. 02 35 13 30 95



Atelier parentalité 0-6 ans :
Comment aider votre enfant à gérer ses émotions ?
★ samedi 23 mars 2024 de 10h à 11h30 ★

Vous faites face fréquemment aux pleurs et aux colères de votre enfant au quotidien ? La ville d'Harfleur fait appel aux infirmières puéricultrices de Famili'Bulle pour vous accompagner dans la compréhension des besoins de votre enfant. Comprendre et répondre aux besoins de votre enfant peut être un défi, ce temps parentalité vous offrira les clés pour rendre votre quotidien parental plus serein.

★ Contenu de l'atelier :
Les étapes du développement émotionnel de l'enfant
Apports théoriques sur les pleurs, les crises/colères, l'opposition, les morsures
Les ressources pour dépasser les difficultés

Relais Petite Enfance - 25 av. Président Coty - Harfleur
Gratuit et ouvert aux parents harfleurais, sur inscription au 02 35 13 30 61

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie de la Brèque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Harfleur-Beaulieu
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le 3237

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

Sinon, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le numéro de téléphone de l'astreinte technique de la ville

Carnet

Naissances :

04/01/24 SADEG Tahys
14/01/24 DUTOT James
19/01/24 ROUSSEL Sohann

Mariages :

03/02/24 THIRY Pascal & LESAUVAGE Agnès
03/02/24 HUBERSON Kévin & BINKHUNTHOD Praweena

Décès :

26/10/23 FERRAND Hélène
02/01/24 MOULIN Pascal
03/01/24 DAJON Hubert
23/01/24 BARET Béatrice

Info LiA

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramways :

<http://www.transports-lia.fr>
ou sur smartphone

« LiA les lignes de l'agglo »

Allo Agglo ?

Gestion des déchets, collecte des encombrants réutilisables, transports scolaires, risques majeurs ?

pour toutes questions sur la Communauté urbaine,
Tél : 02 35 22 25 25
Site web :

www.lehavreseinemetropole.fr

Biodéchets : des consignes élargies

Dans le cadre de la loi antigaspillage, qui impose désormais aux collectivités de proposer des solutions de tri pour l'ensemble des déchets alimentaires, les consignes d'utilisation des bacs marron dédiés aux biodéchets évoluent. Tous les utilisateurs bénéficiant de ce dispositif sont concernés.



Des consignes élargies

Afin de répondre aux objectifs de la loi antigaspillage, la Communauté urbaine travaille actuellement au déploiement de la collecte des biodéchets sur son territoire.

Ainsi, au-delà de l'expérimentation de points de collecte dédiés actuellement en cours sur la commune de Sainte-Adresse, Le Havre Seine Métropole fait évoluer les consignes d'utilisation de ses bacs marron, réservés aux biodéchets et collectés en porte à porte.

Si jusqu'ici, les utilisateurs ne pouvaient y mettre que les épluchures, les coquilles d'œufs, les petits déchets verts de jardin, et les emballages compostables type boîte d'œuf ou filtre à café, il est désormais autorisé d'y déposer l'ensemble de ses déchets alimentaires, y compris les déchets carnés, les restes de repas ou encore les coquilles de fruits de mer. Attention, les sacs plastiques, même biodégradables, restent interdits dans ce bac.

Des rendez-vous pour s'informer

Afin d'accompagner au mieux les habitants dans la mise en place de ces nouvelles habitudes, les ambassadeurs du tri du territoire iront à leur rencontre sur les marchés pour les informer sur le tri des biodéchets.

**Harfleur : dimanche 24 mars 2024
sur le marché - place d'Armes**

À cette occasion, les habitants pourront également demander et recevoir un bioseau, afin de faciliter le transport de leurs déchets de cuisine jusqu'à leur bac marron.

L'exemple des points de collecte pour biodéchets à Sainte-Adresse

Afin de permettre à tous les habitants de pouvoir trier leur biodéchets, des points de collecte seront progressivement installés dans l'espace public sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine d'ici 2026.

Depuis novembre 2023, ces points de collecte font l'objet d'une expérimentation dans la commune de Sainte-Adresse. Ainsi, les dionysiens ont accès à 15 points de collecte répartis sur le territoire de la commune. Pour en savoir plus sur ce test vous pouvez-vous rendre sur le site internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Contrôle d'accès simplifié dans les centres de recyclage

Avec près de 800 000 visites par an dans les centres de recyclage, et des tonnages en augmentation, la Communauté urbaine a mis en place, en janvier 2023, un système de lecture de plaque minéralogique qui, en semaine, limite l'entrée aux véhicules au gabarit de moins de deux mètres dans tous ses centres de recyclage (excepté Saint-Romain-de-Colbosc et Criquetot/Esneval). Tous les usagers doivent enregistrer au préalable leur(s) véhicule(s).

L'inscription a été simplifiée pour les particuliers qui n'ont plus l'obligation de fournir de justificatif de domicile ni la carte grise du véhicule.

Elle permet l'accès à tous les centres de recyclage du territoire. Il s'agit avant tout de réguler leur accès, de connaître les apporteurs, d'adapter le fonctionnement des centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Inscrivez votre véhicule dès maintenant pour pouvoir accéder aux centres de recyclage sur :

moncentrederecyclage.lehavremetro.fr

Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

Le courage en politique, mythe national, réalité locale !

En février, la République a rendu hommage aux époux Manouchian pour leurs actions de résistance face à l'occupant Nazi. Réfugiés arméniens en France après avoir échappé au génocide arménien de 1915, Missak et Mélinée militent au Parti communiste avant de rejoindre la Résistance en intégrant les Francs-tireurs et partisans - main-d'œuvre immigrée. (FTP-MOI)

Le courage de ces derniers ira jusqu'au sacrifice ultime, la mort de Missak et de ses 22 compagnons de l'affiche rouge. Missak Manouchian, immigré et mort pour la France.

Février a vu également la disparition de Robert Badinter, défenseur de l'abolition de la peine de mort au sein d'une France encore réactionnaire.

Mais qu'en est-il du courage politique aujourd'hui dans notre France, anesthésiée au « en même temps » Macroniste ? Où l'engagement politique et l'humanisme sont ringardisés au profit de la toute puissante Économie. Localement, sans nous comparer à ces illustres prédécesseurs, nous souhaitons au moins perpétuer nos valeurs communes. Et c'est bien pour cela que depuis des années et malgré de nombreux vents contraires, nous avons toujours axés nos choix budgétaires sur l'Humain.

Pour nous, il s'agit de défendre inlassablement nos habitants en utilisant les marges de manœuvres restantes toujours plus minces. Pour cela, nous avons fait le choix de maintenir des services de proximité avec un accueil physique, de promouvoir l'émancipation des habitants en dotant nos écoles de matériel et de dispositifs de soutien aux enfants comme aux familles, de tout faire pour que les femmes et les hommes de notre ville vivent dans des conditions décentes.

Ces choix ne sont pas toujours évidents ; ils sont contraires aux sirènes libérales que suivent les gouvernements successifs de ces dernières décennies. Ils sont ébranlés localement parfois, mais malgré tout, nos valeurs restent toujours les mêmes : celles de défendre l'humain.

Que nous puissions le défendre encore longtemps !

Loïc Jamet
Président du groupe

Groupe Harfleur ensemble pour demain

L'accessibilité ; une solidarité nécessaire

Un élu.e de notre groupe a participé à une commission communale portant sur l'accessibilité qui est une composante de la lutte contre les discriminations et qui doit tendre vers l'autonomie des personnes en situation de handicap. Cela implique de permettre à ces citoyens « sur la base de l'égalité avec les autres [d'accéder] à tous les aspects de la société, y compris (...) aux transports, aux services d'informations, de communication et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public. » selon la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances dispose que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ». Ainsi la mise en accessibilité pour tous aux bâtiments publics a été imposée par ce texte dans chaque commune. Il existe cependant des exceptions ; c'est le cas notamment pour certains bâtiments historiques comme l'hôtel de ville d'Harfleur. D'autres exemples témoignent de cette obligation légale d'accessibilité ; des places de parking PMR (Personne à Mobilité Réduite), des toilettes adaptées dans les établissements recevant du public... Si l'État, la Région, le Département et la Commune ont un rôle important à jouer dans l'accessibilité, le premier

échelon à permettre l'inclusion des personnes en situation de handicap reste les citoyens eux-mêmes, et ce, dans les petites actions du quotidien. C'est au citoyen valide d'essayer de comprendre le handicap pour mieux aider si besoin est et faciliter ainsi la vie des PMR. C'est à cette solidarité citoyenne qu'ont droit les personnes porteuses de handicap, qu'il soit visible ou invisible. Cette notion rejoint celle du bien-vivre ensemble qui se construit dans l'acceptation de la différence de l'autre. À vous tous, chers harfleuraux, soyez solidaires et bienveillants pour construire une ville inclusive et apaisée.

Aurélie Rebeilleau,
présidente du groupe d'opposition

A vos Agendas !

ASSOCIATIONS

Spectacle
«Le secret du Jardin
de Clément»

Organisé par la ville d'Harfleur pour
les scolaires

Spectacle pour enfants autour des 5 sens

Lundi 18 mars de 10h à 11h

La Forge



Association Femmes Solidaires
Loto de la Solidarité

Mercredi 20 mars de 13h à 18h

La Forge



Association Carpe Diem
Concert solidaire

Au profit de l'association «Les oubliés de
la rue»

Avec : Yétélas - Sandro - Métaphore
- Raspoutine

Restauration sur place

Samedi 23 mars - 19h

La Forge - Tarif : 5€ minimum et
un produit d'hygiène au profit de
l'association «Les oubliés de la rue LH»



Association Femmes
Solidaires
Après-midi dansant

Mardi 19 mars de 12h à 19h

La Forge - Tarifs : adhérents 17€

non adhérents 20€

comprenant une assiette anglaise



INSCRIPTIONS possibles en ligne sur [Normandiecouseapied.com](https://www.normandiecouseapied.com).

L'ARBORETUM 24 MARS 2024 - 9H30

L'ARBORETUM - 12 km course - 9h30 à partir de la catégorie cadet (né en 2008 et avant)

LA PETITE LEZARDE - 6 km course (avec classement) ou rando (sans classement) - 9h45
à partir de la catégorie cadet (né en 2008 et avant)

Je m'inscris à l'épreuve suivante : **12 km course** **6 km course** **6 km rando**

NOM _____ Prénom _____ Sexe _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Adresse _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____ @ _____

Nom du Club _____ N° licence FFA 2023-2024 _____

Garderie enfants : OUI / NON - Nombre : _____

Engagement : 12 euros par coureur pour les 12 km et 8 euros pour les 6 km.

L'engagement sur place, le jour de la course est majoré de 2 euros par coureur.

Présentation **d'une licence** ou d'un **certificat médical** ou pour les mineurs d'un questionnaire de santé et d'une autorisation parentale.

Toutes les informations concernant le certificat médical et les licences :

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2024.pdf

et le questionnaire de santé pour les mineurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

Bulletin d'inscription à adresser en votre meilleur délai à :
Mr Arnaud HAPÉL - 20 rue Carnot - 76700 - Harfleur - Tél. 06 63 88 85 26
Courriel : aquarnaud@gmail.com - Chèque à l'ordre de « Club Omnisports Harfleurais »